TEXTE ADOPTE nº 52

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

18 décembre 2002

PROPOSITION DE LOI

MODIFIEE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE EN PREMIÈRE LECTURE,

relative à la responsabilité civile médicale.

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :
• • •
Voir les numéros :
<i>Sénat</i> : 33, 49 et T.A. 27 (2002-2003).
Assemblée nationale : 370 et 464.
Professions de santé. Articles 1er à 6

Dans le premier alinéa de l'article L. 4311-13 du code de la santé publique, l'année : « 2002 » est remplacée par l'année : « 2003 ».

Article 7 (nouveau)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2002.

Le Président,

Signé : JEAN-LOUIS DEBRE.